

# Programme 2015

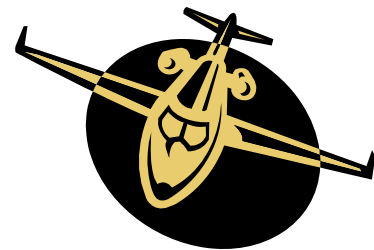


*Amicale des Anciens  
de AEROSPATIALE  
Etablissement des Mureaux*

*66, route de Verneuil  
78130 Les Mureaux*



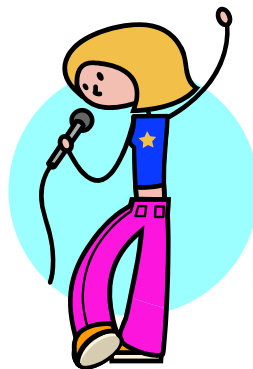
Voyages  
Sorties  
Spectacles



Théâtre



Randonnée  
Croisière



# Le mot du président

Vous voici donc en possession du programme 2015 des sorties et voyages de notre Amicale.

La commission voyages s'est efforcée de proposer un large choix de voyages, d'une durée de 2 à 12 jours. Vous verrez que les prix sont très attractifs par rapport aux prestations offertes. **De plus, cette année, nous avons négocié avec tous nos prestataires, un prix ferme et définitif pour tous les voyages d'une durée supérieure à 2 jours.**

Chacun peut y trouver son compte, il y a :

- 2 voyages en France - Bayeux / Honfleur et le Puy du Fou,
- un voyage en Italie, la Toscane avec la visite de Florence, Pise et Sienne,
- Une croisière dans les Îles Grecques, avec 3 jours à Athènes
- Le traditionnel voyage balnéaire, cette année en Bulgarie au bord de la Mer Noire
- Les marchés de Noël à Prague
- Et le grand voyage, 12 jours, en Afrique du Sud

Il y en a donc pour tous les goûts.

Pour les sorties, il en est de même, une sortie en moyenne par mois, un ballet avec « Giselle » au Palais des Congrès, les Chansonniers, la traditionnelle randonnée, des danses celtiques à l'Olympia, la visite du château et du zoo à Vincennes, la fête du hareng à Berck, un concert de musique classique à la Collégiale de Mantes la Jolie, et je ne cite pas tout .....

Et puis, nous vous proposons toujours le rallye et le concours de pétanque qui chaque année accueillent un nombre croissant de participants. Une innovation cette année, une journée conviviale à l'étang du CE à Ezy, avec un concours de pêche.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier une nouvelle fois la Direction de l'établissement des Mureaux et le CE, qui nous soutiennent dans toutes nos actions, financièrement et matériellement, et sans qui l'Amicale ne pourrait fonctionner dans les conditions actuelles.

Enfin, je remercie les membres de la commission informatique de l'AAA/MU qui effectuent un travail exceptionnel et qui participent ainsi au financement de nos activités, ainsi que les membres de la commission voyages et les autres bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ce programme.

Merci aussi à vous tous de répondre « présents » aux différentes activités que nous proposons, vous qui êtes la première motivation de notre engagement.

Amitiés à tous.

Luc CHEVAUCHERIE

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Rappels :

- En préalable à toute inscription aux voyages ou sorties, vous devez compléter votre bulletin d'adhésion à l'Amicale, remplir un chèque de 20 € par personne inscrite à l'ordre de l'AAA/MU et adresser l'ensemble à :

**Liliane CAROFF**  
**23, résidence le Jonquet**  
**78740 VAUX SUR SEINE**  
**Tel. 01 30 99 00 10**

- Pour les inscriptions aux voyages et aux sorties, vous devez envoyer votre chèque à l'adresse indiquée sur la fiche.
- Pour chaque voyage ou sortie, un membre de la commission est désigné ; c'est auprès de lui que vous obtiendrez les informations complémentaires concernant ce voyage ou cette sortie.
- Pour les voyages avec présence d'un guide/accompagnateur, celui-ci aura en charge le règlement de tous les incidents qui pourront survenir pendant le voyage.
- En cas de surnombre, la commission appliquera l'article 3 du règlement intérieur, texte rappelé page suivante.
- Pour les voyages à l'étranger, vous devez disposer :
  - . pour certains pays, d'une carte d'identité en cours de validité.
  - . d'un passeport également en cours de validité,
  - . de la carte de sécurité sociale européenne pour les voyages en Europe ;

Ces contrôles sont de votre responsabilité.

Enfin, pour toute information , veuillez contacter le responsable de votre sortie ou le responsable de la commission :

**Luc CHEVAUCHERIE**  
**41 rue Porte aux Saints**  
**78200 MANTES LA JOLIE**  
**Tel. 06 14 27 99 67**

# EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

## Article 3 – Voyages – sorties - spectacles

L'Amicale diffuse à diverses occasions des propositions de voyages, sorties et spectacles élaborées par la commission voyages. Elles sont approuvées par le président et présentées au Conseil d'Administration.

Les spectacles et les sorties qui demandent un délai de réponse très court, sont soumises uniquement au président.

Les inscriptions doivent être faites à l'aide des formulaires joints.

Les inscriptions sont acceptées uniquement pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Pour chaque proposition deux prix sont indiqués, celui des membres titulaires et celui des membres invités. Pour ces derniers, le prix annoncé correspond au montant des prestations.

Les sorties, spectacles, voyages sont classifiés en 4 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : spectacles, sorties d'une journée.
- **Catégorie 2** : voyages de 2 à 4 jours
- **Catégorie 3 et Catégorie 4** : Chaque année la commission voyages définit la classification (3 ou 4) en fonction de la durée du séjour et/ou de la distance, de la destination .

La catégorie dans laquelle chacun des voyages s'inscrit est précisée dans le catalogue.

Après examen de la situation dans la mesure où les finances de l'amicale le permettent et avec l'accord de la commission, l'Interlocuteur étudiera avec le voyageur les diverses possibilités de satisfaire toutes les demandes \*.

### EN CAS DE SURNOMBRE, les critères suivants sont appliqués :

1. Dans tous les cas, la priorité est donnée aux membres titulaires conformément à l'article 4 des statuts.

2. Les inscriptions parvenues hors délai ne sont pas prises en compte.

#### 3. Pour la CATEGORIE 1 :

- Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée

#### 4. Pour les CATEGORIES 2, 3, et 4 :

- Les membres titulaires, qui n'ont pas effectué de voyages ou sorties de la **même catégorie** l'année passée sont prioritaires (ou n-2 si nécessaire).
- Les membres des commissions et membres du bureau auront un bonus dans la forme suivante : déduction d'un voyage de même catégorie dans l'année n-1.
- En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du nombre de jours du ou des voyages effectués dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire.
- En dernier recours, il sera effectué un tirage au sort parmi les adhérents qui totaliseront dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire du plus petit nombre de jours effectués.
  
- La liste officielle des participants retenus et en attente pour un voyage, sortie ou spectacle est arrêtée sur propositions des membres de la commission voyages et de son responsable. L'interlocuteur du voyage concerné se charge de prévenir dès que possible les membres non retenus et la trésorière leur retournera les chèques d'acomptes.

\* Si un second voyage venait à être organisé pour les personnes non retenues après application des critères énoncés, ces dernières devront accepter des conditions financières éventuellement différentes de celles données dans le catalogue.



# ATTENTION

**LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L'AAA/MU ET  
SERONT ADRESSES AUX INTERLOCUTEURS DES SPECTACLES,  
SORTIES OU VOYAGES DONT LE NOM ET L'ADRESSE FIGURENT  
SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

**MERCI**

**LA COMMISSION VOYAGES**

*Nota* : **Ne pas oublier que le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant sont à  
envoyer à Liliane Caroff 23, résidence le Jonquet 78740 Vaux-sur-Seine.**

**Rappel :**

**le Conseil d'Administration a voté, lors de sa réunion du 8/06/2010 le texte suivant :**

**Catastrophes naturelles**

**En cas de problèmes comme ceux causés par le volcan Islandais, si le tour opérateur ne  
prend pas en charge les frais d'hôtel et de restauration, ces frais resteraient à la charge de  
l'adhérent. »**

# Ce qu'il faut savoir pour ceux qui voyagent en EUROPE

## La carte européenne d'assurance maladie



Nous qui voyageons avec notre Amicale, ou par nos propres moyens, nous devrions toujours avoir sur nous la carte européenne d'assurance maladie.

Elle nous permet de bénéficier d'une prise en charge des soins médicalement nécessaires, par l'institution d'assurance maladie du lieu de séjour. Elle facilite la prise en charge des soins en Europe lorsque nous nous déplaçons pour un séjour temporaire.

Elle est valable dans tous les pays de l'espace économique européen, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Il est donc vivement conseillé à nos adhérents qui se sont inscrits aux voyages en Europe de se munir de cette carte.

Cette carte individuelle et nominative, valable un an, est totalement gratuite. Elle ne remplace pas la carte vitale, on ne peut l'utiliser en France. Ce n'est pas non plus un moyen de paiement.

### **Dispense d'avance de frais.**

En cas de besoin de soins médicaux durant votre séjour, vous présenterez cette carte aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens et hôpitaux du service public.

Selon le pays où vous séjournerez, vous bénéficierez de la dispense d'avance des frais médicaux (un ticket modérateur pourra cependant vous être demandé). Vous devrez conserver les prescriptions et factures relatives aux soins médicaux dont vous avez bénéficié. A votre retour en France, vous devrez présenter les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

Vous devez demander votre carte à votre organisme de Sécurité Sociale, par téléphone au 3646, par internet ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) ou directement à votre caisse. Aucun document particulier n'est à fournir.